



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/355

Attribution d'une subvention de 2000 euros au dispensaire de la Société Protectrice des Animaux (SPA) 62 rue Saint-Maximin à Lyon 3e

Direction de l'Ecologie Urbaine

**Rapporteur** : M. HUSSON Nicolas

**SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE 26 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 DECEMBRE 2020

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme HENOCQUE Audrey

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** :

**ABSENTS NON EXCUSES** :

**2020/355 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 2000 EUROS AU DISPENSAIRE DE LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX (SPA) 62 RUE SAINT-MAXIMIN A LYON 3E (DIRECTION DE L'ÉCOLOGIE URBAINE)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 novembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Société Protectrice des Animaux (SPA) est la première association de protection animale en France créée en 1845. Reconnue d'utilité publique en 1860, elle est aussi un partenaire incontournable de la Ville de Lyon.

Le dispensaire de la Société Protectrice des Animaux, installé au 62, rue Saint Maximin dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement, est ouvert aux personnes disposant de faibles ressources sur justificatifs, pour assurer les soins et la surveillance sanitaire de leurs animaux de compagnie. Par son engagement direct auprès des propriétaires d'animaux, elle permet un accès gratuit aux soins et actes chirurgicaux vétérinaires, aux vaccinations et aux traitements antiparasitaires ; actions permettant de préserver la population des zoonoses et des maladies épizootiques. Son action sociale et de santé publique contribue ainsi à la protection animale en ville par l'accès aux soins.

Les animaux sont soignés gratuitement et une participation financière aux frais de fonctionnement est laissée à la libre appréciation de leurs propriétaires dont une majorité habite la Ville de Lyon. La présence animale est souvent un des éléments essentiels dans la vie de ces personnes défavorisées, en grande précarité pour certaines, et leur apporte un réconfort psychologique et favorise également leur socialisation.

De plus, la stérilisation chirurgicale participe à la maîtrise de la prolifération des chats et de la surpopulation canine. Les frais vétérinaires sont souvent difficiles à supporter pour ces personnes disposant de faibles revenus et qui par ailleurs sont extrêmement attachées à leurs animaux. L'activité de ce dispensaire est donc d'une réelle utilité. En outre, cette association participe à la réinsertion sociale de personnes lyonnaises en chômage de longue durée en leur proposant des contrats de travail au sein de ses structures de soins. Ces actions sont complémentaires des missions de police sanitaire dont le Maire est investi, permettent une « humanisation » de la prise en charge du problème de la prolifération des animaux en ville et jouent un rôle social dans l'intégration des animaux et dans la prophylaxie sanitaire.

L'octroi d'une subvention de 2000 euros, identique à celle de 2019, est proposé cette année en soutien à leur investissement auprès des Lyonnais et de leur animal.

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis du Conseil du 3<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sécurité ;

**DELIBERE**

- 1- Une subvention de fonctionnement de 2000 euros est allouée au dispensaire de la SPA installé au 62, rue Saint Maximin dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement.
- 2- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2020 soit 2000 euros sur la ligne 41140 article 6574, fonction 112.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

**Grégory DOUCET**